

Projet Valorisation paysagère du Val-de-Ruz



Rapport de présentation

Gaëtan Migliori, Géraldine Guesdon
Parc naturel régional Chasseral

2024 – 2028

Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
RESUME	3
ORGANISME RESPONSABLE	4
Parc naturel régional Chasseral.....	4
ORIENTATIONS DU PROJET, OBJECTIFS ET LOCALISATION	5
Orientations	5
Secteurs d'intervention.....	8
DESCRIPTION DES ACTIONS	9
PLAN FINANCIER	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CALENDRIER	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Résumé

Depuis une dizaine d'années, le Val-de-Ruz, grande commune rurale, membre du Parc Chasseral, (124,26 km²) située entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, porte une attention particulière à ses paysages. Elle maintient par des politiques dynamiques, ses éléments paysagers emblématiques, notamment ses allées pour lesquelles la commune, conjointement au Parc Chasseral et l'écoréseau Val-de-de-Ruz, ont reçu le prix paysage 2022 de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. Ce prix récompense le travail mené sur les allées dans l'ensemble de la commune.

Entre 2017 et 2021, elle a, en collaboration avec le Parc Chasseral, mis en place le projet « franges urbaines » afin d'agir sur les zones tampons entre la zone à bâtir et la zone agricole par des interventions paysagères. Parallèlement sur la même période, les deux structures ont mis en place un projet de restauration du petit patrimoine rural (essentiellement des doubles murs en pierres sèches) sur les zones de crêtes de la commune. Ces deux projets ayant été finalisées avec succès, elle souhaite désormais étendre la démarche à l'ensemble de son territoire avec un projet paysager d'envergure qui permettra des interventions sur au minimum 7 sites tant dans la plaine agricole que dans les villages et les zones de crêtes. En proposant une démarche globale à l'échelle de l'ensemble du territoire communal, ce projet est en lien direct avec la mise en œuvre du futur Plan d'aménagement local (en cours d'édiction) qui fait notamment référence aux franges urbaines comme élément structurant du développement urbain de la commune. L'objectif central reste de renforcer la qualité des paysages à l'échelle de la commune et ainsi d'agir pour un cadre de vie de qualité.

Dans cette nouvelle phase de projet, sont prévus :

- La restauration d'éléments patrimoniaux essentiellement les fontaines et les murs en pierres sèches sur le site pilote du Pâquier
- Le développement de mesures d'intégration paysagère et de préservation des éléments arborés avec une attention particulière aux allées d'arbres ainsi que les vergers dans plusieurs villages, des Hauts-Geneveys à Villiers,
- La valorisation des espaces en zone de montagne par la réouverture d'anciens chemins et de restauration de murs en pierres sèches bordant ces dits chemins en lien avec le développement d'un tourisme durable.
- Des aménagements le long d'anciennes voies historiques et le renforcement des connexions de mobilités douces entre les villages

L'enjeu paysager est d'autant plus important dans cette commune qu'elle s'est fortement développée ses dernières années tant du point de vue urbanistique que paysager, notamment¹ :

- L'augmentation des surfaces d'habitation et d'infrastructures (+191 ha. entre 1979/85-2004/09)
- La réduction des zones agricoles (-180 ha sur la même période)
- L'augmentation des zones boisées +38,9 ha sur la même période)

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes/portraits-communes.html>

L'ensemble des mesures s'inscrivent dans les activités habituelles du Parc Chasseral. L'objectif est de poursuivre la valorisation du paysage en lien avec le développement des villages, la prise en compte des enjeux liée à l'agriculture, le renforcement des éléments paysagers emblématiques de la région. Grâce à ce projet, le paysage devient un axe structurant du futur développement de la commune.

Organisme responsable

Le Parc naturel régional Chasseral et la commune de Val-de-Ruz sont porteurs de projet

Parc naturel régional Chasseral

Le Parc régional Chasseral est l'un des 20 territoires d'exception que composent les parcs naturels régionaux. Le parc est reconnu par la Confédération (Loi sur les parcs d'importance nationale et sur les sites du patrimoine mondial naturel (LPN) et les cantons de Berne et de Neuchâtel depuis 2012.

Avec ces 23 communes membres, le Parc couvre 474 km² (soit 1% de la superficie de la Suisse) et compte quelque 51'000 habitants.

En tant qu'organisation de développement, le Parc agit pour un développement harmonieux en valorisant et préservant son patrimoine naturel, culturel et bâti. Dans ce cadre, il travaille avec les communes pour le développement de projets patrimoniaux et paysagers

Commune de Val-de-Ruz

Située dans le canton de Neuchâtel, la commune de Val-de-Ruz a été créée le 1^{er} janvier 2013 par la fusion de 15 localités de la région du même nom. Elle compte 17'395 habitants (2022), ce qui la place à la troisième place des communes les plus peuplées du canton.

La commune fait partie des 23 communes, membres du parc Régional Chasseral.

La commune s'est positionnée comme « écorégion » et s'implique fortement dans de nombreux projets en lien avec la valorisation du paysage.

Orientations du projet, objectifs et localisation

Orientations

En agissant pour un paysage de qualité, le projet permet aussi d'apporter des réponses concrètes à la lutte contre la banalisation des paysages, aux enjeux de la densification vers l'intérieur et à l'adaptation du changement climatique.

Le présent projet comprend quatre aspects centraux :

- **la valorisation du patrimoine arboré du Val-de-Ruz comme élément structurant du paysage et action contre le réchauffement climatique**

Le paysage des plaines agricoles du Val-de-Ruz se caractérise essentiellement par ses allées d'arbres fruitiers, ses haies et ses vergers en bordure des villages. Ces éléments ont tendance à disparaître faute d'entretien ou sous l'effet de la densification et du besoin en infrastructures. Au total la commune compte 34 km d'allées. Le projet permet le rajeunissement et le maintien de ces éléments du patrimoine arboré, tant au niveau des vergers que des allées. Le patrimoine arboré ainsi entretenu devient l'un des éléments structurants du paysage du Val-de-Ruz mais permet aussi de mettre en place des mesures concrètes de lutte contre les îlots de chaleur et de contribuer à la biodiversité

- **la restauration de éléments du petit patrimoine rural, murs en pierres sèches et patrimoine hydraulique (fontaines et sources) pour un usage actuel en lien avec l'agriculture**

Les murs en pierres sèches et les fontaines publique/bassins/citernes font partie des éléments patrimoniaux principaux du Val-de-Ruz.

Les murs essentiellement situés dans les zones de crêtes, permettaient de délimiter les parcelles et les zones de pâture. Ils ont désormais tendance à disparaître. La restauration de secteurs visibles permet de maintenir un paysage diversifié

Les fontaines et bassins en pierre permettaient quant à elles, de fournir les villages en eau. Elles sont pour la plupart en mauvais état et ne sont plus alimentées en eau. Le projet permet à l'échelle d'un village de restaurer ces éléments et de trouver des moyens pour leur remise en eau notamment en renforçant les possibilités de récupération d'eau de pluie.

Par ailleurs le projet prévoit la revitalisation de 4 sources. Les sources forment des milieux naturels de grande valeurs écologique et font partie intégrante de la gestion de la ressource en eau dans le paysage karstique qui caractérise la région. Les aléas du climat et l'utilisation pour l'alimentation et l'agriculture met une forte pression sur ces milieux. Des solutions existent pour assurer leur rôle pour l'agriculture tout en préservant les milieux naturels encore intacts ou à recréer.

- **Remise en valeur des cheminements en lien avec le tourisme doux par des circuits pédestres**

Le Val-de -Ruz dispose de nombreux chemins de mobilité douce notamment dans les zones de crêtes.

Deux aspects sont considérés :

- Les chemins en zone de crêtes : anciens chemins creux et anciennes voies historiques bordées de doubles murs de pierres sèches.

Dans ces secteurs, une partie importante de ces liaisons, inscrites à l'inventaire des voies historiques, ont disparu.

- Les liaisons entre villages dans la zone de plaine

Dans la plaine agricole, les chemins sont nombreux mais certaines liaisons entre les villages ne sont pas assurées.

Le présent projet permet, par le biais de mesures paysagères et d'entretien des structures existantes de développer le réseau de chemins et de boucles courtes afin renforcer l'accès aux zones de détente, le tourisme doux et la liaison entre les villages et les points d'intérêt.

- **Implication des habitants et la sensibilisation du grand public au développement durable**

Dans la première phase du projet franges urbaines, un certain nombre de mesures paysagères ont été réalisés, à savoir des cours de taille de fruitiers pour les propriétaires ayant participé au projet, l'élaboration de fiches conseils, de plantations participatives et des cours pour la construction de murs en pierres sèches et enfin des conseils pour l'intégration paysagère lors de nouvelles constructions

Dans le présent projet, le volet communication et sensibilisation est renforcé notamment :

- Le conseil pour l'intégration paysagère de bâtiment agricole et industriel
- La mise en place de traitement d'espace vert communaux sans pesticides Des cours de la maçonnerie en pierres sèches.

Résultats attendus

1. Le projet permet la valorisation et le maintien de la trame paysagère. Le paysage typique des abords de villages est entretenu et rajeuni : un certain nombre de vergers sont reconstitués dans toute la commune.
2. Les zones de « Frange urbaine » redeviennent des zones ouvertes au public avec des usages mixtes mais aussi des liaisons entre les différents villages de la commune, notamment par les mesures de connexion de mobilité douce.
3. Les mesures « Frange urbaine » renforcent clairement la volonté de contenir l'expansion de l'urbanisation dans le temps, tout en garantissant des réserves de zones agricoles.
4. Tout au long du projet, la sensibilisation des écoles, des habitants permettra d'impliquer les différents acteurs sur ces questions du maintien du paysage emblématique du Val-de-Ruz.
5. Au terme du projet, les différentes catégories de villages (villages de la Côtière, villages de la plaine, villages pittoresques) seront intégrées à la démarche « Franges urbaines ».

Secteurs d'intervention

La Commune de Val-de-Ruz se compose de 17 villages. Il est parcouru par le Seyon, jalonné de nombreuses pré-industries hydrauliques, qui sépare les communes de l'endroit de celles de l'envers. Le présent projet se concentre sur cinq secteurs

Secteur 1 : Coffrane

Coffrane, catégorisé village de la plaine, selon le plan directeur régional, connaît une forte pression sur ses franges urbaines, due à la présence de plusieurs gravières et entreprises et à sa proximité avec les grands axes de circulation. Une action sur l'aménagement de ses franges permettrait de mieux relier le village au reste de la commune.

Secteur 2 : Savagnier

Savagnier appartient à la catégorie des villages de la Côtière selon le plan directeur régional. Il fait partie des sites concernés par le dézonage de la zone à bâtir. Le village a conservé une typologie traditionnelle et des structures paysagères remarquables (ceinture de vergers) mais souvent vieillissantes.

Secteur 3 : Les villages de la bande urbanisée. Des Hauts-Geneveys à Villiers

L'ensemble des villages depuis les Hauts-Geneveys jusqu'à Villiers seront l'objet de mesures dans le cadre de la phase II. Il s'agit de prolonger la démarche engagée dans le village de Cernier en permettant de privilégier des espaces de qualité dans la zone la plus urbanisée du VDR (plus de 50% de la population communale habite ces villages).

Secteur 4. Le Pâquier

Le Pâquier est la porte d'entrée nord-est de la commune de Val-de-Ruz. Catégorisé « village pittoresque » dans la classification du plan directeur régional, il s'agit d'un village-rue exceptionnel du point de vue de sa morphologie. Il compte aussi de nombreuses structures paysagères uniques (murs en pierres sèches à l'intérieur du village) ou communes aux autres villages (vergers).

Secteur 5. La Vue-des-Alpes

Le secteur de la route de la Vue-des-Alpes présente un bel exemple de boviducs desservant des pâturages eux-mêmes délimités par des murs simples. Le secteur - déjà présent sur les cartes historiques de 1860- compte un réseau assez dense de murs.

Description des actions

ACTION 1 : patrimoine arboré : allées, vergers et haie



Etat des lieux

Hors zones forestières, le patrimoine arboré du Val-de-Ruz se compose essentiellement

- D'allées d'arbres,
- De vergers
- D'arbres isolées
- De haies

Dans l'ensemble du Val-de-Ruz, ces éléments sont vieillissants et ont globalement tendance à disparaître.

Si pour les allées, un effort certain a permis ces dernières années de reconstituer une partie de ce patrimoine, pour les vergers la tendance reste à la diminution notamment les ceintures qu'ils formaient autour des villages

. Par leur emplacement en périphérie, les vergers ont souvent été remplacés par des zones d'habitation. Les vergers restants sont souvent peu entretenus et vieillissants.

Dans le cadre de la première phase du projet « Franges urbaines » (2016-2021), des mesures ont été réalisées. Au total,

- 203 arbres haute-tige ont été plantés en allée ou rangée d'arbres ou dans le cadre de rajeunissement ou création de verger,

Objectifs sectoriels

- Maintenir des ceintures de villages composés de vergers et le maintien d'arbres isolés dans la zone agricole
- Renforcer la présence des allées d'arbres par le rajeunissement et la création de nouvelles allées
- Encourager l'entretien d'haies diversifiées

Mesures prévues

Rajeunissement d'allées	60 arbres soit 1'000 m d'allées
Rajeunissement des ceintures de vergers aux abords des villages	70 arbres fruitiers haute-tige soit 1 hectare
Entretien de haies	1'000 m
Plantation d'arbres isolés	15 arbres

ACTION 2 : patrimoine hydraulique et gestion de l'eau : fontaines et sources



Etat des lieux

Dans le Val-de-Ruz, la gestion de l'eau outre le drainage de la plaine, se concentre autour de plusieurs éléments patrimoniaux et naturels :

- Les fontaines,
- Les citernes
- Le petit patrimoine hydraulique le long du Seyon
- Les sources et milieux fontinaux

Si le patrimoine hydraulique le long du Seyon n'est presque plus fonctionnel, les fontaines sont visibles dans tous les villages mais souvent en mauvais état.

Les sources en tant que milieux naturels de grande valeur sont soumises à une forte pression liée à leur utilisation pour l'agriculture et l'alimentation de même qu'en raison des périodes sèches de plus en plus régulières et prolongées. Dans la région, deux tiers des sources sont détruites (entièrement captées) ou perturbées (partiellement captées).

Le présent projet se concentre sur les fontaines et les sources. Les citernes font l'objet d'un projet spécifique par ailleurs financé avec la restauration et la création de citernes sur une quinzaine d'exploitations agricoles dans le secteur du Pâquier.

Objectifs sectoriels

- Restaurer et remettre en eau les fontaines à l'échelle d'une des localités du Val-de-Ruz à titre de projet pilote, à savoir au Pâquier
- Renaturer 4 sources sur le territoire communal

Mesures prévues	
Restauration de fontaines selon des techniques traditionnelles en coordination avec l'Association Romande des Métiers de la Pierre	4
Renaturation de sources en faveur de la biodiversité et en prenant en compte les besoins pour l'agriculture	4

ACTION 3 : Aménagements le long des voies historiques et renforcement des connexions de mobilité douce



Etat des lieux

Le Val-de-Ruz compte dans les zones de crêtes une densité extraordinaire de voies historiques notamment dans le secteur de la montagne de Cernier et de la montagne de Chézard, (depuis les Vieux-Prés jusqu'à la Vue des Alpes). Ces anciens chemins creux ou « charrières » témoignent des pratiques anciennes de gestion des alpages. Ces chemins étaient traditionnellement, utilisés comme limite de parcelle et cordon aux chemins de desserte des pâturages. Le projet concerne des mesures le long des voies de communication historiques et leurs alentours.

Entre 2014 et 2020, une première phase de projet a été conduite dans le secteur compris entre la Vue-des-Alpes et les Vieux-Prés. Ce projet a essentiellement concerné le secteur IVS (inventaire des voies de communication historiques NE 548, reconnu d'importance nationale).

Cette première étape comprenait des mesures paysagères, à savoir des restaurations de murs en pierres sèches selon des techniques traditionnelles (sans mortier), des revitalisations de haies ainsi que de mesures de rajeunissement en pâturage boisé et lisière de forêt. Au total, quatre secteurs ont fait l'objet d'intervention avec 1'291 m de murs restaurés en 5 saisons de chantier.

Deux secteurs prioritaires sont visés par cette thématique :

- Le secteur Combe Biosse-Le Pâquier (Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse, objet NE 543, importance locale avec beaucoup de substance)
- Le secteur de la Vue-des-Alpes (Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse, objet NE 548)

Objectifs sectoriels

- Redonner une fonction agricole aux murs de pierres sèches (limite de parcelle et enclos de pâturage).
- Restaurer les murs et haies pour mettre en valeur l'ensemble du patrimoine paysager le long de la voie historique d'importance nationale selon le recensement
- Augmenter l'attractivité touristique et de loisir du site

Mesures prévues	
Restauration de murs en pierres sèches	530 m
Remise en état et réouverture de chemins par un entretien spécifique des haies et murs environnants en coordination avec Neuchâtel Rando	2,5 km
Aménagement paysager autour de places de village ou d'éléments du patrimoine emblématiques des villages pour renforcer l'accès des habitants à des lieux de rencontres	2 secteurs

ACTION 4 : sensibilisation et communication



Etat des lieux

Grâce à la première phase de projet, la commune a consolidé l'intégration du concept des franges urbaines dans son plan d'aménagement local. La commune de Val-de-Ruz par ailleurs, a mis en place une commission d'urbanisme en 2020 afin d'étudier certaines demandes de permis qui permet de délivrer un accompagnement en matière d'intégration paysagères des projets de construction.

Un cours de formation pour l'entretien et la taille des arbres de vergers a été élaboré par l'association spécialisée Rétropomme à destination des propriétaires participant au projet dès 2019. Ce cours a été suivi par la quasi-totalité des propriétaires concernés et a permis un suivi régulier dans les vergers.

Un certain nombre de groupes ont été accueillis tout au long du projet notamment lors des plantations. Au total, 21 groupes ont participé à une action liée au projet « Frange urbaine » représentant au total 313 personnes entre 2017 et 2021

Un groupe de suivi a été mis sur pied afin de suivre le développement du projet. Réunissant des représentants du conseil communal, des agriculteurs, des paysagistes, des représentants du canton et un biologiste, le groupe a un rôle informatif et consultatif mais sert aussi à faire le lien avec d'autres projets en cours dans le Val-de-Ruz.

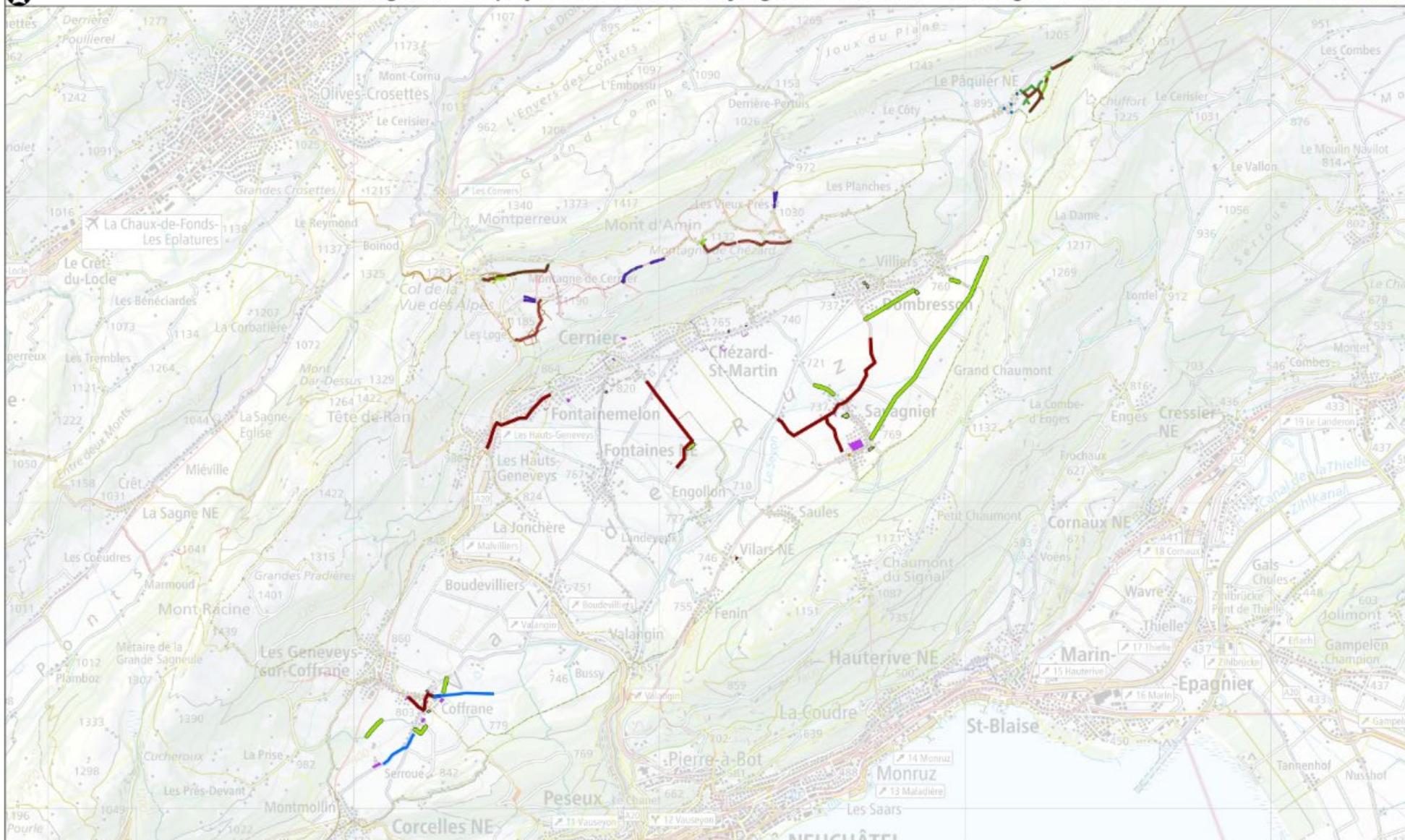
L'enjeu de ces mesures sera poursuivi avec en priorité des mesures de sensibilisation concernant *l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et industriels*, la *réflexion autour des nouvelles zones bâties* et la *gestion différenciée des espaces verts*.

Objectifs sectoriels

- Faire collaborer les agriculteurs et des volontaires sur des projets communs.
- Encourager la population locale à l'entretien du paysage.
- Permettre à des personnes en situation de précarité de participer à des projets de réinsertion sur le long terme.
- Accompagner les habitants de Val-de-Ruz à un engagement solidaire pour la préservation du paysage (fonds pour les vergers).

Mesures prévues	
Création d'un aménagement d'intégration paysager sur une nouvelle zone d'habitation ou zone économique	1 aménagement
Conseil en gestion différenciée sur les espaces communaux type cimetière, espace de parcs ou alentours des écoles	3 sites d'expérimentation
Conseil intégration paysagère de bâtiments agricoles et/ou industriels	10 conseils
Cours, formation et Événement	5 cours thématiques 3 événements
Communication	

Carte globale des projets de Valorisation Paysagère du Val-de-Ruz - Parc régional Chasseral



Légende	Thème Paysage	Inventaire des voies historiques	Exemple de mesures par thème
<ul style="list-style-type: none"> Sentiers pédestres Sentiers pédestres Chemins chouette 	<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine arboré Gestion de l'eau Liaison entre les villages Conseil et sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Importance national NE 548 Importance locale Importance régionale 	<p>Patrimoine arboré: Plantation d'allées, haies, bosquets, rajeunissement de vergers.</p> <p>Gestion de l'eau: Restauration de fontaine, citerne, source</p> <p>Liaison entre les villages: Restauration de murs en pierres sèches, ouverture de chemin, aménagement le long de voie de mobilité douce</p> <p>Conseil et sensibilisation: Réflexion autour de nouvelles zones bâties, intégration de bâtiments agricoles</p>
			<p>1'000 500 0 m</p> <p>1:40'000 A2</p> <p>07.05.2024 Dessin: E. Garbol</p>